



Liberté • Égalité • Fraternité

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la Réglementation et de
l'Environnement
Bureau de l'Environnement et des Installations
Classées
Affaire suivie par Mme COMPPER
Tél 01 40 97 23 31
Fax : 01.40.97.23.54

NANTERRE, le 13 mars 2014

**RENOUVELLEMENT D'UN
RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE NEGOCE ET COURTAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX**

Le Préfet du Département des Hauts-de-Seine,

Vu – le code de l'environnement, partie législative et notamment son article L541-8,

Vu – le code de l'Environnement partie réglementaire et notamment ses articles R 541-55 à R541-61,

Vu – le récépissé n° 36 délivré le 6 février 2004, renouvelé le 3 février 2009, à la Société CARTOUCHE UTILE, pour sa déclaration relative à l'activité de négoce et courtage de déchets non dangereux,

Vu – la demande de renouvellement de ce récépissé présentée le 13 mars 2014,

Délivre à la société **CARTOUCHE UTILE**, représentée par Madame Marie-Laure CAZELLES épouse MORIN, Gérante, dont le siège social est situé à NANTERRE (92000) – 18/22 rue d'Arras, **récépissé de renouvellement de sa déclaration relative à son activité de négoce et courtage de déchets non dangereux**,

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle en application de l'article 5 du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relative au négoce et courtage de déchets non dangereux.

Ce récépissé portant le n° 36 est valable jusqu'au 12 mars 2019.

Le Préfet,
pour le Préfet, et par délégation,

L'Attaché Principal
Chef de Bureau

Fabrice FAUCHER